

Prise de position de l'industrie alimentaire sur la politique agricole

- L'industrie alimentaire suisse ne peut s'affirmer sur le marché domestique et à l'étranger qu'en produisant des denrées alimentaires sûres et de qualité irréprochable et répondant ainsi à des critères d'excellence. De ce fait, il est primordial qu'elle puisse s'approvisionner en matières premières correspondant sur le plan fonctionnel, de la qualité et du prix aux besoins de l'industrie de transformation et aux attentes des consommateurs.
- Pour des raisons d'implantation, de qualité, d'approvisionnement, d'image et d'écologie, l'industrie alimentaire a intérêt à s'approvisionner en produits agricoles suisses et est prête à payer des prix conformes au marché.
- L'industrie alimentaire suisse se trouve, en Suisse et au-delà des frontières helvétiques, en concurrence avec des entreprises étrangères. Pour rester compétitive dans un environnement concurrentiel accru, elle dépend dans une large mesure des prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte, le mécanisme de compensation des prix des matières premières revêtira une importance capitale tant que les prix suisses resteront supérieurs à ceux pratiqués dans les pays limitrophes, respectivement sur le marché mondial. En effet, il s'agit de compenser l'inconvénient du prix des matières premières tant à l'exportation qu'à l'importation (principe de la concurrence à "armes égales").
- Une réduction supplémentaire des droits de douane à l'importation et une diminution, voire éventuellement une suppression totale des subventions à l'exportation se profilent à l'horizon dans le cadre des négociations actuelles de l'OMC sur l'agriculture. Eu égard à cette évolution, il convient d'aligner progressivement les prix des matières premières agricoles suisses sur le niveau de l'UE.
- L'industrie alimentaire ne pourra maintenir sa compétitivité et sa production sur le territoire helvétique que si:
 - elle joue un rôle de leader en matière de qualité et d'innovation à l'échelle européenne;
 - elle exploite pleinement l'ensemble des possibilités d'économies et de rationalisation;
 - elle a la possibilité d'accroître son volume de production ("économies d'échelle") et développe des nouveaux débouchés pour écouler cette marchandise à l'étranger;
 - et – pour atteindre ces objectifs – ne doit pas subir le désavantage concurrentiel résultant des prix élevés des matières premières.
- L'agriculture a aussi intérêt à ce que l'industrie alimentaire suisse soit compétitive. Les deux secteurs sont partenaires et, en tant que maillons de la chaîne alimentaire, ils dépendent l'un de l'autre.
- L'industrie alimentaire comprend que les conséquences de la restructuration imposée à l'agriculture soient radicales. De ce fait, elle soutient une indemnisation adéquate des prestations multifonctionnelles de l'agriculture et encourage des mesures uniques rentrant dans le cadre des finances fédérales afin d'atténuer les situations sociales difficiles résultant des adaptations structurelles incontournables.

- Les mesures de politique agricole doivent viser à accélérer le processus d'adaptation structurelle et non pas à le paralyser. Il faut tendre vers des exploitations moins nombreuses, mais de plus grande taille qui adoptent des méthodes de production écologique durable. Dans ce contexte, il convient de favoriser les communautés d'entreprises et d'autres formes de collaboration interentreprise et encourager ainsi l'utilisation efficace des ressources (machines, savoir-faire, etc.). Les paiements directs doivent être concédés selon ces objectifs. Ces paiements directs ne doivent pas être octroyés en fonction de la taille de l'exploitation, le revenu plafond, la fortune maximale ou encore sur une base dégressive. Les paiements directs écologiques doivent avoir pour objectif d'inciter de manière appropriée les agriculteurs à adopter des méthodes de production durable mais ils ne doivent en aucun cas fausser le marché. La valeur ajoutée des produits écologiques (labels bio) doit être rémunérée par le prix, c'est-à-dire par le marché et non pas par des subventions supplémentaires de l'État.
- L'évolution structurelle touchera aussi différents domaines de l'industrie alimentaire. Dans le cadre des prochaines étapes de libéralisation, il convient de prendre suffisamment en compte les intérêts particuliers des entreprises du premier échelon de transformation.
- Avec un niveau de qualité élevé et l'adoption de méthodes de production durable, l'agriculture suisse et par conséquent aussi l'industrie de transformation disposent d'un argument de vente permettant de maintenir et d'améliorer à long terme la compétitivité de l'ensemble du secteur alimentaire. Les caractéristiques qualitatives particulières des produits suisses doivent être valorisées davantage. Pour ce faire, il convient d'introduire des bases légales. Il serait en revanche contreproductif de soumettre les produits importés à des prescriptions discriminatoires en matière d'étiquetage. En effet, ces mesures créent des entraves commerciales non tarifaires qui ne peuvent subsister à moyen et long terme en raison des engagements internationaux (entre autres OMC).
- Les normes – prévues par certaines lois spécifiques – qui compliquent la production agricole ou empêchent les exploitations agricoles de se tourner vers de nouvelles sources de revenus doivent être examinées, selon le principe de la proportionnalité, quant à leur nécessité et l'adéquation avec les objectifs. Cela concerne en particulier la législation sur la protection des animaux, le droit foncier rural et le droit du bail à ferme agricole ainsi que la législation en matière d'aménagement du territoire.

Bilan:

L'agriculture suisse et l'ensemble du secteur alimentaire seront confrontés dans les dix prochaines années à une ouverture supplémentaire du marché, à une intensification des échanges internationaux de matières premières agricoles ainsi qu'à une concurrence accrue générant une pression importante sur les prix.

Les prochaines étapes de la réforme entamée par la "Politique agricole 2002", puis poursuivie par la "Politique agricole 2007" doivent être menées à bien, voire intensifiées. En effet, la compétitivité est vitale pour l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

Approuvée le 20 avril 2005 par le Comité directeur de la fial.